

COMMUNE DE LONGEVES

Convocation du 13/01/2021

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le mardi 19 janvier 2021 à 20 h 30.

Ordre du jour :

- SDEER : Décision sur l'Éclairage Public
- Bail de M. BALLANGER
- Demandes de subventions
- C.D.C : la loi L.O.M (Loi d'Orientation des Mobilités)
- Travaux des différentes commissions
- Questions diverses

Le Maire,

SEANCE DU 19 JANVIER 2021

Affiché le ../01/2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi dix-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LECORGNE, maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme DUBOSQ Cindy, M. FERRET Bruno, Mme FERRON Sylvie, Mme GONIN Caroline, M. GRENTHE Xavier, M. LECORGNE Dominique, Mme LÉGER Jacqueline, Mme ORDRONNEAU Oihana, M. REDON Lionel, Mme RIBAGER Marie-Aude, M. SARRAZIN Florian.

Excusés : M. MEMON Stéphane,.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame ORDRONNEAU Oihana.

Délibération n°1.-

SDEER : DÉCISION SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement l'éclairage public est en fonction toute la nuit sur la Commune. Le programme électoral indiquait le souhait d'étudier la faisabilité de l'extinction de celui-ci pendant une partie de la nuit. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Xavier GRENTHE afin de présenter l'étude du SDEER qui a été faite sur l'éclairage existant. Il a été constaté qu'il faut équiper les commandes d'éclairage de 6 horloges astronomiques, matériel nécessaire pour mettre en place la programmation de l'extinction des éclairages de la Commune. Un devis a été établi par le SDEER d'un montant total de 2 254,47 € TTC, la moitié est pris en charge par le SDEER et l'autre par la Commune soit un investissement pour la Commune de 1 127,23€ avec un remboursement immédiat ou échelonné en 2-3-4-5 annuités sans intérêts.

Plusieurs propositions ont été émises sur la plage horaire de l'éclairage public :

- Résultat du vote pour une extinction :
 - o à 23h (3 pour),
 - o à minuit (6 pour),
 - o ne se prononce pas 4
- Résultat du vote pour la remise en route :
 - o à 5h (5 pour)
 - o à 6h (6 pour)
 - o ne se prononce pas 3

Monsieur le Maire présente un devis du SDEER pour le remplacement de 4 candélabres vétuste rue des mésanges, d'un montant de total de 7 509,32 €, la moitié est pris en charge par le SDEER et l'autre par la Commune soit un investissement pour la Commune de 3 754,66€ avec un remboursement immédiat ou échelonné en 2-3-4-5 annuités sans intérêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour et une abstention, approuve la mise en place de 6 horloges astronomiques sur les commandes d'éclairage non équipés, pour un montant à charge de la Commune de 1 127,23€ avec remboursement immédiat.

Le choix de la plage horaire est défini de minuit à 6h du matin pour une période d'essai d'une année. L'information sera faite auprès de la population dans le Longèves Infos, ainsi que sur les réseaux sociaux et notre site internet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve le devis du SDEER pour le remplacement de 4 candélabres vétustes rue des mésanges, pour un montant à charge pour la Commune de 3 754,66€ :

- avec un remboursement échelonné en 5 annuités sans intérêts : 11 voix.
- avec un remboursement échelonné en 2 annuités sans intérêts : 2 voix

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous les documents y référant. Ces montants seront inscrits au budget 2021, section investissement.

BAIL DE M. BALLANGER

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que M François BALLANGER exploite un terrain de la commune cadastré section AD n° 93. Monsieur François BALLANGER nous a fait part de son départ à la retraite. Son fils Fabien BALLANGER reprend son exploitation. Le bail actuel est en cours jusqu'en 2022. Nous actons que M Fabien BALLANGER prend le bail de M François BALLANGER.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente deux demandes MFR (Maison Familiale Rurale) l'une de Chantonay (85110), l'autre de Cravans (17260).

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de ne pas répondre favorablement à ces demandes de subventions.

C.D.C. : LA LOI L.O.M (LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS)

Monsieur le Maire présente la loi L.O.M au Conseil Municipal. C'est une loi qui oblige la CDC Aunis Atlantique à prendre ou à ne pas prendre selon ce qu'elle décidera, des compétences en matière de mobilité sur notre territoire et même au-delà. La prise de compétences doit être décidée et votée pour le 31 mars 2021, c'est-à-dire dans 2 mois.

Il rappelle les significations suivantes :

- LOM : Loi d'Orientation des Mobilités.
- AOM : Autorité Organisatrice de La Mobilité
- VM : Versement Mobilité = taxe payée par les entreprises de plus de 11 salariés de notre territoire.

Aujourd'hui, la région est l'AOM en matière de transport scolaire, de lignes régulières.

La CDC doit se positionner et choisir d'être ou ne pas être AOM. La CDC peut ne prendre qu'une partie des services de la région. Par exemple, prendre la compétence Transports Scolaires est possible par la CDC à la condition que ces transports ne recouvrent que le seul territoire de la CDC (ce qui exclut les lignes allant vers les lycées et dans ce cas, la région reste compétente).

Le risque de ne prendre aucune compétence est de laisser la région seule AOM sur notre territoire, et d'être bloqué dans le futur lorsque la CDC voudra mettre en place de nouvelles offres (par exemple, RézoPouce ne pourrait être installé sans l'accord de la Région, même chose avec l'offre de TAD – Transport à la Demande).

En fait, 4 scénarios sont possibles, résumés ainsi :

01 : on ne change rien, mais alors danger... (la région ne sera pas obligée de déléguer des services)

02 : nous prenons quelques compétences et la CDC devient AOM « toute seule »

03 : un peu comme 02, mais en « s'associant » avec la CDC Aunis Sud (CCAS)

04 : la construction de l'AOM se fait à l'échelle du périmètre du SCoT (= CCAA, CCAS et CA LR)

TRAVAUX DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

- Conseil Municipal des Jeunes : les courriers et livrets ont été distribués aux jeunes concernés ; une réunion d'information a eu lieu ; fin des dépôts des candidats le 16 janvier ; résultat : 5 candidatures alors que 7 à 11 conseillers étaient à élire ; l'élection est provisoirement suspendue.
- Bâtiments, voirie, cimetière, embellissement : en attente du devis pour le toit de la mairie ; élagage rue du stade et le petit chemin derrière Le Longèves ; réunion projet aménagement voirie rue de Curzay/mairie ; terrain angle du chemin du Poteau /rue du Fief Jolly ; réunion de la commission voirie à venir.

QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre avec M^{me} Méode, Maire de Vérines
- Dématérialisation des envois de convocations du Conseil Municipal à partir du prochain Conseil
- Don du sang : prochaine journée le mardi 9 mars, succès de la première journée
- PLUiH : retour des rapports des commissaires enquêteurs
- Projet de réalisation d'un clip d'une dizaine de minutes sur Longèves (Habitants, endroits remarquables, ..., intergénérationnel) : 12 voix pour – 2 contre pour ce projet d'Emmanuel MAGDELAINE.
- Report du concert de Clarika du vendredi 26 février 2021 au samedi 17 avril 2021.
- Agenda : prochain Conseil Municipal mardi 23 février 2021
- Mise en place d'un deuxième bac à verre près de la Mairie

Ne restant rien à l'ordre du jour, le président clôt la séance. La séance est levée à 22h40.